AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C2486**
FR0000063091-FS1040

24 octobre 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ANF IMMOBILIER**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 octobre 2017, la société anonyme Eurazeo (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 octobre 2017, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ANF IMMOBILIER et ne plus détenir aucune action de la société ANF IMMOBILIER.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession d'actions ANF IMMOBILIER à la société Icade[1].

[1] Cf. notamment communiqués de la société ANF IMMOBILIER et de la société Icade en date du 24 octobre 2017.